



# Le Journal Florimontais

L'actualité en continu – Bulletin Municipal

## Edito du Maire

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

Début novembre je terminais l'édito en disant « *Restons positifs pour cette fin d'année 2015 que je souhaite à tous sereine* ». Or la brutalité du monde a contredit mes propos.

La fin 2015 n'a pas été sereine. Comment ne pas être sensible à cette terreur qui a meurtri des familles proches ou lointaines, amies ou non. Quelle idéologie peut se glorifier de tels actes ? Tout ça pour quoi ? Pour qui ?

Le réflexe immédiat peut être ; la vengeance, la colère, la haine ! Ne tombons surtout pas dans le piège, ici même, dans nos villes, dans nos villages, dans notre village.

La force de la démocratie est un système de prises de décisions utilisé par un groupe de personnes afin de prendre de vraies décisions concernant leurs vies – leurs habiletés à prendre des décisions et à avoir ces décisions mises en application.

Mais comme aucun système n'est parfait la plus grosse faiblesse de la démocratie est sa perte de **bon sens**. D'où la perte des valeurs collectives aussi bien dans la religion, l'éducation et la politique, les trois piliers fondamentaux de la démocratie.

Il est important pour notre vie, notre bien être à tous, de respecter toutes les règles fondamentales d'une collectivité. Nous ne grandirons pas à entretenir un climat chaotique et quelles qu'en soit les raisons.

Personnellement, je veillerai à ce qu'aucun conflit de quelle que nature qu'il soit, ne vienne troubler notre quiétude et notre évolution. L'année 2016 doit être aussi l'année de prise de conscience de notre intérêt à sauver notre planète donc d'avoir des gestes, des actes responsables pour protéger notre environnement. Pensons à nos enfants et petits-enfants, nous avons le devoir de leur transmettre un monde durable.

Je renouvelle mes vœux à tous pour cette nouvelle année, vœux de santé, de bonheur et de prospérité.

**Jean Claude NEVERS**  
**MAIRE de MONTFLEUR**

Vœux  
2016  
MONTFLEUR

**Le Maire et le Conseil Municipal vous  
souhaitent  
BONNE ET HEUREUSE ANNEE**



**Ensemble construisons  
demain ! ....**

Suite à la COP21 nous devons tous prendre conscience de l'urgence à protéger notre planète.

Les premiers gestes de protection utiles commencent par le tri de nos déchets. **Nous vous rappelons que vous pouvez acquérir un composteur pour le prix de 10€**

## Vœux du Maire

Mme Hélène Péliissard 1<sup>ère</sup> Vice - Présidente du Conseil départemental, étant souffrante s'excuse de n'avoir pas pu être présente lors de la cérémonie des Vœux le dimanche 10 janvier. Elle présente ses meilleurs vœux et promet à la première occasion de se rendre à Montfleury. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

## **Comment ça marche !..... Une commune**

Comme il l'a été précisé dès le début du mandat, la municipalité souhaite afficher une totale transparence. Profitons de cette nouvelle année, pour présenter à nos concitoyens le fonctionnement de la commune. Par ce moyen nous clarifierons ; les orientations, les décisions, les actions de la municipalité qui obéissent à des règles bien définies. Dans chaque bulletin, nous donnerons les informations utiles pour que chacun d'entre vous ait une meilleure vision.

### **Un peu d'histoire**

Le découpage des territoires en communes date de la révolution française de 1789 qui a repris les anciennes limites existantes des paroisses et des bourgs. Une commune est un espace délimité du territoire français.

La France compte 36 772 communes dont chacune porte un nom différent ayant une origine géographique ou historique. Une commune constitue une collectivité locale indépendante gérée de manière autonome par un Maire, d'adjoints et de conseillers municipaux.

Le rôle du Maire et de son équipe, ainsi que les domaines d'intervention de la commune, sont définis par le Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Les compétences**

Elles sont de deux ordres ; les responsabilités locales, la représentation de l'état. Les responsabilités locales : Le domaine d'intervention de la commune est très vaste. Outre la gestion de son domaine communal, elle sert d'intermédiaire entre l'Etat et les citoyens. La commune est autonome pour de nombreuses actions :

- Elle contrôle et planifie son urbanisme à l'aide du Plan Local d'Urbanisme et délivre les permis relatifs aux actes d'urbanisme.
- Elle met en œuvre des services publics qui nous concernent dans notre vie quotidienne.
- Elle intervient pour des actions d'aide sociale, d'économie locale ou d'animation de la vie sociale, sportive et culturelle.

La représentation de l'état : La mairie effectue un certain nombre de formalités administratives pour le compte de l'Etat.

Parmi ces tâches, on distingue :

- La délivrance des actes d'Etat Civil.
- Le recensement de la population française organisée par l'INSEE.
- Les élections.

### **Le Maire**

Le Maire est l'agent exécutif de la commune. Il est chargé de préparer et d'exécuter les décisions du Conseil municipal.

- Il propose le budget de la commune.
- Il planifie les dépenses.
- Il passe les contrats et marchés publics et les exécute.
- Il est le représentant de la commune en Justice et dans les cérémonies officielles.
- Il pourvoit à la sauvegarde des intérêts de la commune.

Le Maire est également le représentant de l'Etat pour lequel il fait fonction d'Officier d'Etat civil et d'Officier de police judiciaire. A ce titre il est responsable de la publication des lois et des règlements nationaux, de l'organisation des élections, du recensement, de l'exécution des mesures de sûreté générale, etc.

### **Le contrôle de l'état**

Les décisions prises par une commune sont examinées par l'Etat qui exerce un contrôle "a posteriori". Le Préfet vérifie la légalité de la décision municipale en accord avec le Code Général des Collectivités Territoriales. La Chambre Régionale des Comptes examine la gestion des collectivités.

## **Le journal Florimontais** **L'actualité en continu – Bulletin Municipal**

### **La politique municipale**

L'intervention municipale est constituée d'actions obligatoires (état civil, cadastre, etc.) et d'actions facultatives issues d'un choix politique propre à chaque commune (mise en valeur du patrimoine, animations, soutien au tissu associatif, etc.). Dans certains domaines, les responsabilités de la commune sont partagées avec celles de l'Etat, du département, de la région et de l'intercommunalité.

### **L'organisation de la commune**

Pour assurer la gestion quotidienne et réaliser les actions dont elle est chargée, la commune se dote d'une organisation composée de services administratifs et techniques.

Elle peut décider de gérer certaines activités en créant les services municipaux nécessaires dont les agents relèvent du statut de la fonction publique territoriale. Des régies autonomes peuvent être créées pour gérer des services publics avec du personnel non fonctionnaire.

La commune peut déléguer la gestion d'une activité à des établissements publics ou s'associer à d'autres partenaires. Pour mettre en commun certaines actions et réduire les coûts, l'équipe municipale peut décider de s'associer avec d'autres communes en mettant en commun leurs moyens. C'est le cas de la Communauté de Communes de la Petite Montagne.

### **Le pouvoir des élus**

Les conseillers municipaux sont élus par la population lors des élections municipales. Ils siègent au sein du Conseil municipal et leur nombre varie en fonction de la population de la commune et les différentes tendances politiques issues du vote sont représentées.

Le Maire et les adjoints forment la municipalité. Ils sont élus parmi les conseillers municipaux lors du Conseil municipal qui se réunit dans les 8 jours qui suivent les élections municipales.

Le Maire dirige la municipalité mais il peut déléguer une partie de ses compétences à ses adjoints qui sont chargés d'un domaine particulier des affaires communales. Une fois par trimestre ou plus, le Maire convoque le Conseil municipal avec un ordre du jour qui comporte un ou plusieurs projets à examiner.

Le Conseil municipal a pour rôle d'accepter ou de refuser les projets qui lui sont soumis. Les séances du Conseil municipal sont publiques et un compte-rendu des délibérations est affiché en mairie après chaque séance.

### **Le pouvoir des citoyens**

Le pouvoir le plus important des citoyens est de voter aux élections municipales pour choisir les hommes et les femmes qui vont diriger la commune.

Les élections municipales ont lieu tous les 6 ans. Lors de cette élection, les citoyens choisissent les conseillers municipaux qui vont les représenter dans la commune. Le nombre de conseillers municipaux varie suivant le nombre d'habitants. L'électeur doit choisir entre différentes listes (scrutin de liste).

Le Maire est élu au sein du Conseil municipal qui se réunit en première séance après les élections. Est élu Maire le conseiller qui obtient au moins 50% des voix au 1er ou 2ème tour. Au 3ème tour, si personne n'est élu, l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité du suffrage, c'est le plus âgé qui est déclaré élu. Les adjoints sont élus selon la même procédure.

**Prochain Bulletin : Le Budget de la commune**

### **Etat civil.....**

Décès de Madame Iléna JENOUDÉ le 7 décembre 2015, nous transmettons nos sincères condoléances à toute la famille.

## A Montfleur !... Halloween... Noël des enfants... et le repas de Noël des Anciens...

### Halloween

Pour une première année, halloween a eu du succès. Petits, Jeunes et moins jeunes ont joué le jeu. Cette fête du 31 Octobre de tradition Anglo-Saxonne a fait le bonheur de ceux qui aiment se costumer et le fantastique. Sorcières, squelettes et autres personnages monstrueux se sont retrouvés dans une ambiance joyeuse pour creuser les citrouilles, manger des crêpes et parcourir le village pour récolter des friandises. Au vu de l'enthousiasme des participants, Halloween 2016 sera encore plus festive !...



### Noël Repas des anciens



Les festivités de la commune pour les fêtes de fin d'année ont commencé cette année par le repas des anciens.

Jeudi 17 décembre accompagnés du Maire et du 2<sup>ème</sup> adjoint Sophie Ferrouillet chargée des affaires sociales à la commune, 28 convives âgés de plus de 65ans se sont retrouvés au Restaurant TISSOT à Simandre sur suran pour un repas de grande qualité.

Un accueil chaleureux présageait d'un moment de convivialité pour nos anciens. Et le contenu du repas n'allait pas démentir cette première impression.

## Le journal Florimontais L'actualité en continu – Bulletin Municipal

Que de bonnes surprises pour les papilles ! un festival de saveurs se terminait par deux superbes omelettes norvégiennes.

Satisfaits de ce repas copieux, les anciens se félicitent d'avoir répondu présents à l'invitation.



### Noël animation pour les enfants

Cette année le 19 décembre, les enfants accompagnés des parents ont participé à des ateliers de décorations de boîtes ou autres objets cadeaux sur le thème de Noël. Collages, mise en forme, etc... pour le plaisir de tous.



Une fois les objets réalisés, les enfants ont bénéficié de friandises, de boissons chaudes, de gâteaux. Alors que les parents se rassembleront autour de marrons grillés et de vin chaud à la cannelle.

## Le journal Florimontais L'actualité en continu – Bulletin Municipal



### Vie associative .....

**L'atelier cuisine** a repris en décembre pour un repas de Noël digne de chefs étoilés ! Les participants ont partagé avec le Club du Temps libre terrines de poisson risotto et émincés de volaille, bûche.



Le prochain atelier aura lieu le **jeudi 18 Février** pour la confection de bugnes et autre pâtisseries. Vous pouvez vous inscrire auprès de Jacqueline Aurine avant le 1er février au 06 50 84 91 83

### Cours de Qi Gong à Montfleur

A compter du 5 Janvier 2016 l'association « **La porte du Shen** » dispensera des cours de Qi Gong et le Tai Chi Chuan (activités énergétiques chinoises, pour un mieux-être). Bienvenue à Madame Evelyne QUEYREYRE Présidente de l'association. Dans notre prochain bulletin nous vous donnerons toutes les informations sur cette association et le contenu de ses activités.

### Infos !... Infos !... Infos !...

#### Maison

Maison à vendre à Barézia. L'ex maison de Dany CHABAUD rue du centre à Barézia. Prix de Vente estimé 60 000 Euros (Maison + Terrain). Toute personne qui serait intéressée peut prendre contact avec Béatrice MALGOIRE au 06 75 76 69 12.

#### Assainissement

Le projet d'assainissement de la commune prend forme, prochainement une réunion d'information aura lieu. Validation du Zonage en février, puis une enquête publique aux alentours du Mois de Juin.

#### Notre patrimoine

Le 30 décembre les services du conservatoire du patrimoine de Besançon sont venus faire un inventaire et une nouvelle expertise de l'église de notre village.

Le nombre d'objets, de tableau et l'architecture de l'église de Montfleur confirme que notre village sur la vallée du Suran et le pays de la Petite Montagne détient la 3<sup>ème</sup> plus belle église après Saint Hymetière et Gigny.

### Vie associative suite...

#### *Le beaujolais nouveau*

Le beaujolais nouveau comme chaque année est prétexte à la fête. Cette année encore les Florimontais ont su répondre présent à la soirée organisée par le Foyer Rural.

Pour une fois le beaujolais avait de vrais arômes et sa dégustation n'en fût que plus agréable. La cuvée 2015 est une cuvée qui laissera de bons souvenirs.



### Dates importantes

- 5 Janvier** Ouverture des cours de Qi Gong  
**10 janvier** Vœux du Maire  
**13 Février** Grand bal costumé à Montfleur  
**18 Février** Atelier Cuisine



**Livre** Le livre sur la guerre de 1914 pour les Communes de Montfleur et de Pouillat en cours d'édition sera disponible après le 15 Janvier, nous ferons une communication dès la livraison.

### Réalisation

Mairie de Montfleur  
Rue sous la ville  
39320 Montfleur  
03 84 44 30 70  
[commune.montfleur@orange.fr](mailto:commune.montfleur@orange.fr)  
<http://www.montfleur39.com>

### Rédaction

Le conseil municipal

### Crédits photos

Village de Montfleur

### Conception et réalisation

J. Aurine, M. Chavant, J-C Nevers

### Relecture

S. Gouly

### Impression

Mairie de Montfleur

### Tirage

Mairie de Montfleur

### Montfleur va fêter Mardi-Gras et le Carnaval



Le samedi 13 février prochain, Montfleur sera dans l'esprit de la fête où petits et grands auront tout le loisir de se déguiser.

Pensez-y, venez nombreux, familles, amis et connaissances à cette manifestation organisée avec le concours de la commission Culture, Animation, Loisirs et vie associative.

Les détails vous seront donnés prochainement.

### Notre clocher



Notre système d'entraînement de la cloche est de nouveau en panne, c'est pour cette raison que vous avez dû entendre à plusieurs reprises sonner à des heures ne correspondant pas aux heures habituelles de l'angélus.

Le changement de la chaîne d'entraînement et le pignon en bout d'arbre du moteur doivent être changés, cela s'impose.

La difficulté est de trouver les éléments qui vont bien : un pignon et une chaîne correspondants à un pas bien défini, pour que la cloche vole mais ne tourne pas autour de son axe de balancement.

Nos bénévoles qui depuis des années se dévouent à l'entretien de notre église sont actuellement en pleine investigation de recherche de ces éléments indispensables au fonctionnement de l'angélus.

Normalement vers le 15 janvier notre cloche devrait comme à l'habitude marquer nos journées de sa sonorité.

### Un moment de poésie.....

#### Le premier jour de l'an

Les sept jours frappent à la porte.  
Chacun d'eux vous dit : lève-toi !  
Soufflant le chaud, soufflant le froid,  
Soufflant des temps de toute sorte  
Quatre saisons et leur escorte  
Se partagent les douze mois.  
Au bout de l'an, le vieux portier  
Ouvre toute grande la porte  
Et d'une voix beaucoup plus forte  
Crie à tout vent : premier janvier !

Pierre Menanteau

## Le journal Florimontais L'actualité en continu – Bulletin Municipal

### Télévision HD

Le **mardi 5 avril 2016**, un changement de norme de diffusion sur la TNT, plongera certains écrans dans le noir. Faut-il changer votre télévision ?

Votre télévision sera-t-elle obsolète le **mardi 5 avril 2016** au matin ? Beaucoup de Français vont bientôt devoir se poser cette question. En cause ? Un changement de norme de diffusion pour la TNT. Le codec MPEG-2 actuellement utilisé pour la diffusion de la majorité des chaînes de télévision sur la TNT sera remplacé par le MPEG-4 (un codec plus performant puisqu'il utilise moins de ressources pour une meilleure qualité d'image et actuellement déjà utilisé par les chaînes haute-définition). Ce changement devrait avoir une conséquence bénéfique pour les téléspectateurs : toutes les chaînes de la TNT devraient toutes passer en haute-définition.

Cependant, contrepartie de cette évolution technologique, certains postes, commercialisés avant 2012, et qui ne sont pas compatibles TNT HD ne seront plus adaptés et ne pourront plus recevoir les chaînes de télévision via une antenne râteau.

En réalité ce sont surtout les télévisions secondaires, plus petites (placées dans les chambres ou cuisines), qui seront touchées. Les téléviseurs recevant les programmes via l'ADSL, le câble, la fibre ou encore le satellite, pourront continuer à fonctionner.

#### **Comment savoir si son téléviseur pourra encore être utilisé après le 5 avril 2016 ?**

Depuis 2012, tous les postes vendus sont compatibles avec la norme MPEG-4 et donc la HD via la TNT. Aujourd'hui, 81,5% des foyers sont équipés d'une télé qui sera toujours fonctionnelle après le 5 avril 2016.

**Comment savoir si ma télévision sera compatible ?** Il suffit par exemple de se positionner sur Arte (canal 7 de la TNT) et vérifier si le logo Arte HD apparaît. Vous pouvez également vérifier la notice de votre équipement ?

**Ma télévision n'est pas compatible, faut-il la changer ?** NON ! Un adaptateur externe d'environ **25 euros** suffira pour continuer à recevoir l'ensemble des chaînes de la TNT.

### Les réunions de quartier... !

Trois réunions de quartier ont eu lieu entre le 23 octobre et le 18 décembre 2015 avec plus ou moins de participants. Probablement pour des raisons d'horaires et/ou d'une communication pas assez forte ou encore, pas en accord avec la disponibilité des habitants. Elles ont cependant eu le mérite de nous faire connaître quelques-unes de vos remarques ou suggestions.

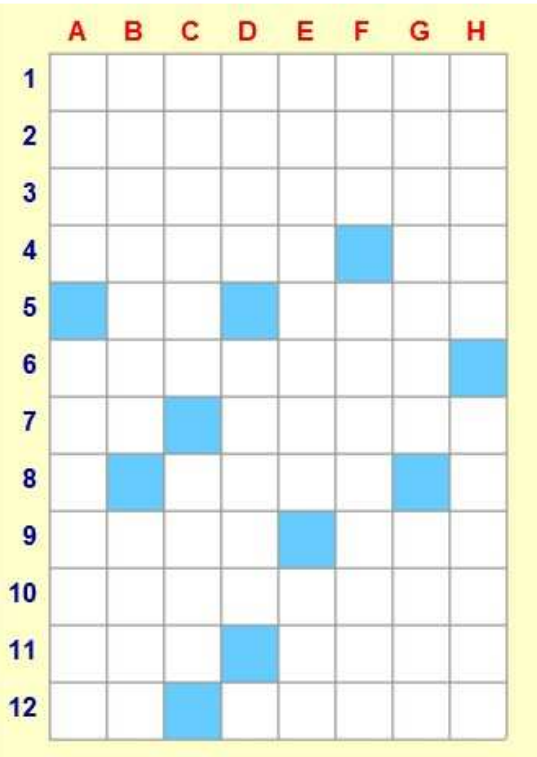
C'est une opération que nous devons renouveler sans hésiter en améliorant la manière de vous sensibiliser et de vous informer sur les actions et les événements qui vont faire évoluer le village. Notre société en plein bouleversement doit nous faire prendre conscience les uns et les autres que le monde change tout comme la collectivité dont on attend beaucoup de choses. Cependant si notre mode de vie conduit à l'isolement et au repli sur soi, nous ne devons pas ignorer les bienfaits de la convivialité et de la solidarité.

Les événements au niveau national et mondial, nous rappellent que nous ne pouvons pas vivre chacun dans notre coin et il est clair que localement, nous avons tout intérêt à être plus attentif aux préoccupations des administrés sans pour autant tomber dans l'excès du protectionnisme.

Nous devons favoriser une meilleure intégration des hameaux car dans les remarques, il est à noter que leurs habitants ont le sentiment qu'ils sont à l'écart et donc ne bénéficient pas des mêmes aménagements que ceux du bourg. L'année 2016 doit être le point de départ d'une communication mieux étudiée et nos hameaux ne doivent pas être oubliés. Nous devons étudier leur remise en valeur car chacun d'eux porte une histoire. Ce sont les 184 habitants du village, hameaux et bourg qui constituent la force vive.



**Détente – Jeux**



**HORizontalement**

1. Jeunes rongeurs.
2. Débarrassée des cailloux.
3. Une pièce pour bien hâler.
4. Tissu qu'on trouve en Corrèze... Dans la main de l'architecte.
5. Avant un pronominal. Dieu atmosphérique.
6. Intention.
7. Il est coté en Bourse. Stoppa.
8. Message posté sur un blog.
9. Barre de fermeture. Elle resserre les pans du kimono.
10. Organe stabilisateur.
11. Pas divulguée. Passage frontalier au pays Basque.
12. Fait l'article à Rabat. Petites terres aux Antilles.

**VERTICALEMENT**

- A. On en lâche en faisant des concessions. Plaintive.
- B. Mouler. L'Apôtre des gentils.
- C. Sont cités. La première c'est la une.
- D. Ancienne monnaie d'origine espagnole. Donne l'issue d'un match.
- E. Immobilisées. Un agrément du Nord.
- F. Canton voisin. Sans paroles pour le cinéma muet.
- G. Vieux Allemands. Non raffiné.
- H. S'attendre à une récolte. Étranges créatures.

E							R
S						E	
C					V		
D				O			
C			M				
V		R					
M	A						
V		I					

**MOTUS**

Le nombre de lettres est de 8 pour chaque mot.  
 Chaque mot est horizontal  
 Afin de vous aider, une lettre supplémentaire est donnée pour chaque mot.

(Le résultat de la grille sera donné dans le prochain numéro du bulletin municipal).

**Enigmes**

**Canard vraiment élégant**

Canard vraiment élégant,  
 Décideur très influent,  
 Merveilleux à l'opéra,  
 Praticué par bien des chinois,  
 Qui est-il ?

**La mer le rendra vieux**

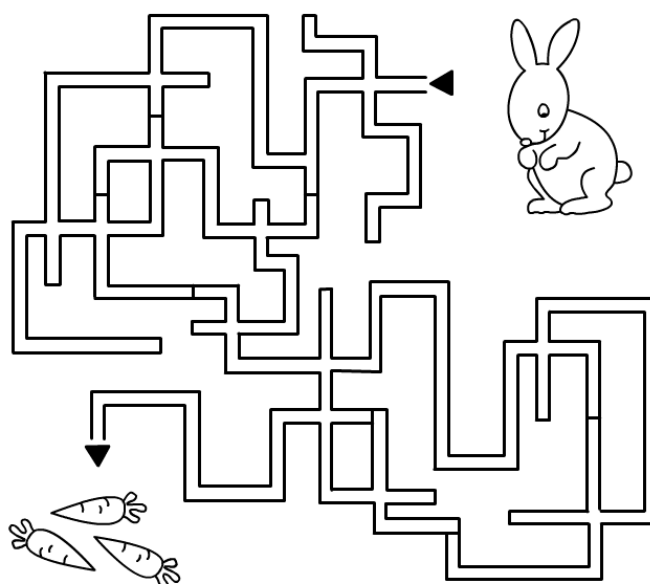
Le jeune est ambitieux,  
 Mais la mer le rendra vieux.  
 Qui est-ce ?

**En berceau ou surbaissée**

En berceau ou surbaissée,  
 celle du ciel n'est pas celle du palais  
 Qui est-ce ?

**Toujours le premier**

Toujours le premier, jamais le dernier,  
 Rien sans lui n'est jamais fini,  
 Car rien ne peut commencer sans lui.  
 Qui est-il ?



**Labyrinthe**

Ce petit lapin a très faim, à nous de lui indiquer le chemin pour retrouver les carottes.